

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, A DELAYGUE (proc de JC COURT), C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de JF DURAND), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

*Nombre de conseillers*

En exercice : 52  
Présents : 46  
Procurations : 4  
Votants : 50  
Absents : 2

Date de convocation : 05/12/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : D BERAL et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : .

**Objet** : Zone d'activités du Bourdary : vente d'un terrain à l'entreprise SAS GIAMMATTEO RESEAUX.

Le Président indique que l'entreprise SAS GIAMMATTEO RESEAUX, spécialisée dans la pose de réseaux secs dont le siège social est à Bourg Les Valence, actuellement locataire de locaux sur la ZAE de Ripotier Nord à Aubenas souhaite acquérir un lot de la ZAE de Bourdary à Aubenas pour y transférer son activité en plein essor sur le sud Ardèche.

Après discussion, le choix de l'entreprise s'est porté sur le lot n° 6 d'une superficie d'environ 2 490 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un lot avec un impact assez important de la zone inondable définie par le dernier plan de prévention des risques inondation aussi le prix de vente est fixé à 25 € HT le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis de France Domaines, tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- la cession à l'entreprise SAS GIAMMATTEO RESEAUX, ou de la société qui s'y substituera, du lot n° 6 de ZAE de Bourdary à Aubenas, constitué des parcelles cadastrées section D n° 4715, 4716, 4721, 4723 et 4725 représentant une superficie de 2 490 m<sup>2</sup> environ, au prix de 25 € hors taxe le m<sup>2</sup>, hors frais d'actes et divers à la charge de l'acquéreur;
- d'autoriser le Président à la signature du compromis de vente et de l'acte à intervenir et à toutes formalités utiles à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 11 décembre 2020  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20201210-DEL10122020-02-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2020  
Date de réception préfecture : 14/12/2020